



r achat d entreprise changement de direction

Par **jeff33**, le **05/03/2011** à **23:26**

Bonjour,

j ai quarante un ans cela fait 23 ans que je fait ce metier dont 10 ans comme responsable ,apres un intermitant(extra) j ai décrocher un cdi comme responsable de salle puis l etablissement a etais r acheter 8 mois plus tard , pendant le rdv de la nouvel direction on m a dit que je ne serais que simple serveur car ils avaient leur propre responsable , ce responsable et parti et ils ont mis une responsable qui n etais pas en cdi, maintenant oui et je m apercois qu il me manque 0,37 cent de l heure depuis deux ans et que mes heures sup ne sont plus payer, et que soit disant recuperable mes la pointeuuse ne sert a rien il ce permette de changer les heures sup et elle ne sont meme pas marquer sur la fiche de paye tous les mois ; il m ont fait parvenir un avenant ou j ai demander d y reflechir mes je ne l ai jamais redonner ni signer , on ne ma jamais demander le pour quoi je ne l ai pas rendu ,comment puis je me retourner sur ce cas.

Par **P.M.**, le **06/03/2011** à **10:16**

Bonjour,

En matière de salaires et accessoires, la prescription est par 5 ans, vous pourriez donc faire valoir éventuellement les anomalies d'abord par lettre recommandée avec AR puis en saisissant le Conseil de Prud'Hommes...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale...